

Communiqué de presse

Plus de 10 000 transports à la demande en 6 mois entre les 26 communes

Depuis juillet 2022, la Communauté de Communes propose aux habitants de ses 26 communes un service de transport à la demande plus souple et pratique grâce à l'appui de la Région des Pays de la Loire. La fréquentation a augmenté de + 78 % sur les 6 premiers mois de 2023 témoignant du succès de cette solution de mobilité.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a été choisie par la Région des Pays de la Loire pour être la **première en Loire-Atlantique** à expérimenter dès le 1er juillet 2022 une évolution du transport à la demande (TAD) Aléop proposant **un aller-retour par jour du lundi au vendredi** sur une amplitude horaires étendue de 7h à 19h.

Cette évolution comprend :

- Une **desserte sur 113 arrêts** répartis sur les 26 bourgs et villes et 63 villages et hameaux ;
- Une **desserte en porte à porte** pour les habitants de **70 ans et plus**.

Pour bénéficier du TAD, il suffit de le réserver par téléphone auprès de la maison de la mobilité au plus tard la **veille** du déplacement souhaité **avant 16h** (tel : 02 40 07 54 71), pour préciser les horaires souhaités et disposer d'une place dans un des 9 véhicules qui circulent sur les 26 communes.

Ce nouveau service permet d'accéder à **28 destinations** dont les **hôpitaux**, les **zones d'activités** économiques, les **espaces aquatiques** et les points d'arrêts en correspondance avec le **tram train**, le train et les lignes régulières d'autocars. Pour ces derniers, les horaires peuvent même être avancés avant 7h et reculés après 19h.

Ce TAD est **également utilisable au sein de la ville de Châteaubriant** pour les **trajets supérieurs à 1 km** avec des arrêts disposés dans les quartiers pas ou faiblement desservis par les minibus électriques C'bus : La Baguais, Les Briotais, La Borderie, les HLM de la route de Vitré, le village du Moulin Neuf et la zone d'activités économique du Val de Chère.

Sur les **6 premiers mois de 2023**, ce sont ainsi **6 469 réservations** qui ont été effectuées par des habitants pour réaliser **10 933 trajets** sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Le mois de **juin 2023** affiche un **nouveau record de fréquentation** avec 1 351 réservations et 2 244 trajets réalisés.

Les **enfants et adolescents** peuvent bénéficier de ce TAD selon les modalités suivantes :

- De 0 à 5 ans, l'enfant doit être accompagné d'un représentant légal tout le long du trajet ;
- De 6 à 9 ans, l'enfant peut être transporté seul à la condition qu'une autorisation écrite du représentant légal nous soit transmise au moment de l'inscription à la maison de la mobilité.

Le tarif du trajet aller en TAD est de **2,60 € l'aller** et **2,20 € en carnet de 10 tickets**. Les tickets sont en vente aux commerces tabac-presse place Charles de Gaulle à Châteaubriant, café Le Derval 3 rue de Rennes à Derval, café place de l'Eglise à Marsac sur Don et à bord des véhicules (penser à faire l'appoint).

Lien vers la **carte de localisation des points d'arrêts** du TAD : urlr.me/8gYMz

Contacts

Maison de la mobilité :

Rue de la gare 44110 Châteaubriant

Tel réservation : 02 40 07 54 71 (lundi au vendredi 8h à 12h30 et 14h à 18h30, samedi 9h30 à 13h30).

Centre régional de relation clients « Allô Aléop » :

Tel réservation : 09 69 39 14 14 (lundi au vendredi 7h à 20h, samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h)

Pour en savoir plus, voir la vidéo sur le TAD : <https://youtu.be/7MKzhtD9QII>